

## UN DÉCOR ARISTOCRATIQUE EN NOUVELLE-FRANCE

ROSALIE MERCIER-MÉTHÉ est étudiante au doctorat en histoire, concentration histoire de l'art, au Département d'histoire de l'Université Laval et membre du Centre interuniversitaire d'études sur les lettres, les arts et les traditions (CELAT). Elle s'intéresse plus particulièrement à l'étude de l'architecture de la Nouvelle-France et à son utilisation par l'élite pour se représenter socialement.

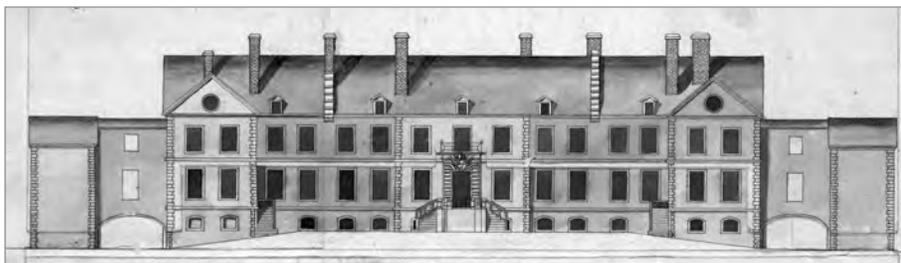
> ROSALIE  
MERCIER-MÉTHÉ

En tant que capitale de la Nouvelle-France, Québec abritait aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles les résidences officielles du gouverneur et de l'intendant, ainsi que le siège de l'évêché, manifestant ainsi, par le biais de son architecture, son statut de centre du pouvoir royal dans la colonie<sup>1</sup>. Le château Saint-Louis, en particulier, grâce à son emplacement remarquable sur un promontoire face au fleuve Saint-Laurent, affirmait le statut du gouverneur dans la ville. Il figurait aussi de manière prééminente dans les vues de la capitale, soulignant à un public étendu l'appartenance de Québec au royaume de France<sup>2</sup>. Les édifices en haute ville tels que la cathédrale de Québec, l'église des Jésuites, l'hospice des Récollets et le Séminaire complétaient l'image de pouvoir de la ville.

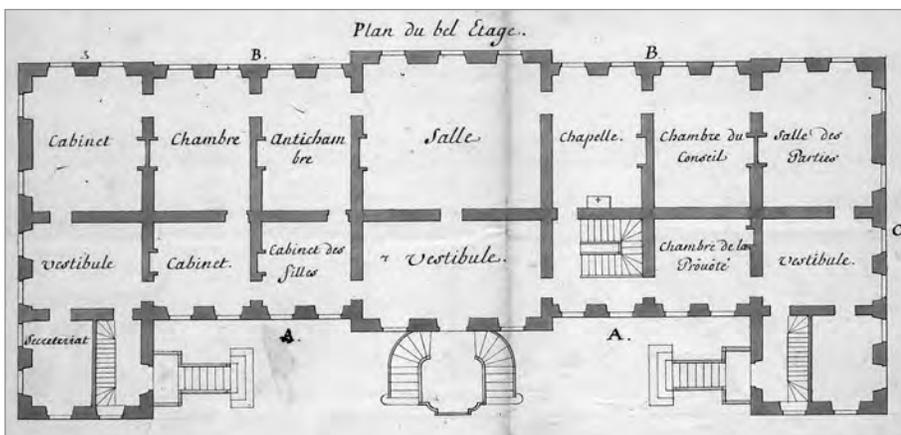
Le cas de l'intendant est un peu différent : une première résidence officielle avait été aménagée pour l'intendant Jacques de Meulles en 1689 dans l'ancienne brasserie de Jean Talon ; c'est le premier palais de l'intendant de Québec<sup>3</sup>. En raison d'un incendie, un édifice neuf et beaucoup plus imposant a été érigé à proximité, en 1715, selon les plans de l'ingénieur militaire Claude Dorothee Laguer de Morville. Ce n'est donc pas avant 1715 que l'intendant a pu s'installer dans une résidence construite expressément pour lui et qui suivait les standards architecturaux propres à l'Ancien Régime. En principe, deuxième personnage officiel dans la colonie juste sous le gouverneur, l'intendant de la Nouvelle-France était généralement issu de la noblesse de robe<sup>4</sup>. Du point de vue de la société d'Ancien Régime et



ILL. 1. GASPARD-JOSEPH CHAUSSEGROS DE LÉRY, PLANS, PROFILS ET ÉLÉVATIONS DU NOUVEAU PALAIS DE QUÉBEC (DÉTAIL DE LA FAÇADE CÔTÉ COUR), 26 NOVEMBRE 1718. | DESSIN À LA PLUME AQUARELLÉ SUR PAPIER, 63,2 X 83,9 CM. AIX-EN-PROVENCE, ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE, CENTRE DES ARCHIVES D'OUTRE-MER, DÉPÔT DES FORTIFICATIONS DES COLONIES (FR CAOM 03DF C404A).



ILL. 2. GASPARD-JOSEPH CHAUSSEGROS DE LÉRY, PLANS, PROFILS ET ÉLÉVATIONS DU PALAIS DANS LA VILLE DE QUÉBEC (DÉTAIL DE LA FAÇADE CÔTÉ COUR EN 1726), 1722 [MODIFIÉ LE 28 SEPTEMBRE 1726]. | DESSIN À LA PLUME AQUARELLÉ SUR PAPIER, 73 X 53,4 CM. AIX-EN-PROVENCE, ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE, CENTRE DES ARCHIVES D'OUTRE-MER, DÉPÔT DES FORTIFICATIONS DES COLONIES (FR CAOM 03DFC 409B).



ILL. 3. GASPARD-JOSEPH CHAUSSEGROS DE LÉRY, PLANS, PROFILS ET ÉLÉVATIONS DU NOUVEAU PALAIS DE QUÉBEC (DÉTAIL DU PLAN DU BEL-ÉTAGE), 26 NOVEMBRE 1718. | CENTRE DES ARCHIVES D'OUTRE-MER, AIX-EN-PROVENCE.

de l'importance fondamentale qu'elle accordait aux manifestations du statut social, l'intendant était en droit de s'attendre à être « logé convenablement », c'est-à-dire dans un édifice prestigieux, digne de son rang, comme les autres membres de l'élite coloniale.

Avant d'aller plus loin, soulignons quelques aspects propres à la société d'Ancien Régime en France, qui sont très importants en regard de son architecture. Il est généralement admis que le comportement des aristocrates était gouverné par l'étiquette et la bienséance, et ce, même dans leur intimité, puisque les sphères de la vie publique et privée des gens de la cour étaient indissociables<sup>5</sup>. Ainsi, la résidence constituait un outil de représentation sociale indispensable, car

elle devait absolument affirmer le rang de son occupant : « Un duc qui n'aménage pas sa maison comme il convient à un duc, qui, de ce fait, ne peut satisfaire aux obligations sociales d'un duc, a pour ainsi dire cessé d'être un duc<sup>6</sup>. » Cette façon de construire en fonction du rang de l'occupant, la convenance architecturale, était, comme nombre d'historiens<sup>7</sup> le soulignent, particulièrement importante dans la France de Louis XIV. Bien entendu, elle a aussi joué un certain rôle en Nouvelle-France et en particulier dans la capitale. Autant qu'en France, l'élite coloniale tenait à ses privilèges et à l'exposition de son statut grâce à un décor intérieur approprié. Dans cette perspective, l'exemple du palais de l'intendant à Québec nous permet de mieux mesurer l'importance de cette conception

aristocratique de l'architecture telle qu'on la retrouve en milieu colonial.

Le deuxième palais, situé en bordure de la rivière Saint-Charles à proximité du premier, empruntait – en le simplifiant, mais en gardant ses lignes essentielles – le vocabulaire de l'architecture du XVII<sup>e</sup> siècle, notamment le toit à la Mansart et la composition structurée en trois avant-corps. L'édifice logeait l'intendant, son lieu de travail et sa famille, et servait également de siège au Conseil souverain, mélangeant ainsi la vie personnelle de l'intendant et les affaires de l'État, une façon de faire caractéristique de l'Ancien Régime<sup>8</sup>. Le plan du bâtiment était très moderne à l'époque, car il suivait l'organisation en corps de logis double, c'est-à-dire en deux séries de pièces adossées à un mur de refend qui divise tout l'intérieur dans le sens de la longueur. Chaque série de pièces était structurée en enfilade, l'une regardant « côté cour » et l'autre « côté jardin ». Les différentes pièces étaient organisées de façon à former un appartement. L'appartement de base comprenait une antichambre, une chambre, un cabinet et une garde-robe<sup>9</sup>. L'antichambre, essentiellement un lieu de transition, précédait la chambre où les invités de marque étaient reçus<sup>10</sup>. La chambre était suivie du cabinet, lieu réservé à l'étude et au règlement d'affaires importantes. Cette organisation de l'espace se retrouve dans la plupart des châteaux français de l'époque de Louis XIV; elle est clairement issue du mode de vie aristocratique, chaque pièce structurant de manière graduelle l'intimité de l'occupant et, conséquemment, les privilèges du visiteur<sup>11</sup>. Celui qui restait dans l'antichambre avait toutes les raisons d'être moins satisfait de sa visite que celui qui était reçu dans la chambre ou dans le cabinet<sup>12</sup>. C'est ce type d'organisation intérieure que l'on retrouvait au deuxième et au troisième

palais, où la partie gauche était réservée au logement de l'intendant et la partie droite au Conseil souverain (ill. 3 et 6). L'aménagement d'un tel intérieur n'est cependant pas complet sans le décor approprié. Nous tenterons dans cet article de décoder le décor du palais de l'intendant pour approfondir notre compréhension de ce bâtiment.

Dans le palais de l'intendant construit en 1715, il est possible de démontrer que le décor architectural contribue directement à l'affirmation du statut social de l'intendant (ill. 1). La présence plus importante de corniches et de boiseries dans les pièces les plus distinguées et destinées à recevoir les invités de haut rang illustre le souci qu'accordait l'aristocrate à sa représentation. À la suite de l'incendie du deuxième palais en 1725, un troisième palais a été reconstruit sur les mêmes fondations, en conservant aussi les mêmes murs (ill. 2). Mais cette fois, les éléments de décor en bois ont été réduits au minimum, car l'ingénieur militaire Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry les avait identifiés comme une des sources de propagation du feu. L'examen du décor – rendu plus pragmatique par différentes mesures visant à protéger l'édifice contre les incendies<sup>13</sup> – permet aussi de constater que le palais réédifié prend ses distances face à l'architecture de représentation du palais de 1715. Cependant, l'irrésistible envie des intendants qui s'y sont succédé d'ajouter de nouveaux éléments ornementaux en bois témoigne que la simplification du décor opérée par l'ingénieur de Léry n'était pas généralement appréciée. Le décor jouait alors un rôle primordial car il répondait aux besoins de représentation de la noblesse en appuyant la forme architecturale par des signes visibles et tangibles, en particulier à l'intérieur du bâtiment. Comme l'a affirmé Norbert Elias, « Des créations culturelles que

nous envisageons, sous l'angle purement esthétique, comme des variantes d'un style donné, étaient ressenties par les hommes du temps comme l'expression hautement différenciée de certaines qualités sociales<sup>14</sup>. » Ainsi, il importe de ne pas limiter l'étude du décor des résidences d'Ancien Régime aux étiquettes stylistiques, pour bien mettre en évidence à quel point celui-ci est imprégné de significations sociales. Dans le cas du palais de l'intendant de Québec, de nombreux indices nous permettent de constater que les différents intendants qui s'y sont succédé ont été très sensibles à cette question et que celle-ci était au cœur des interventions qu'ils ont pu faire pour « améliorer » le bâtiment.

## LE DEUXIÈME PALAIS DE L'INTENDANT – 1715

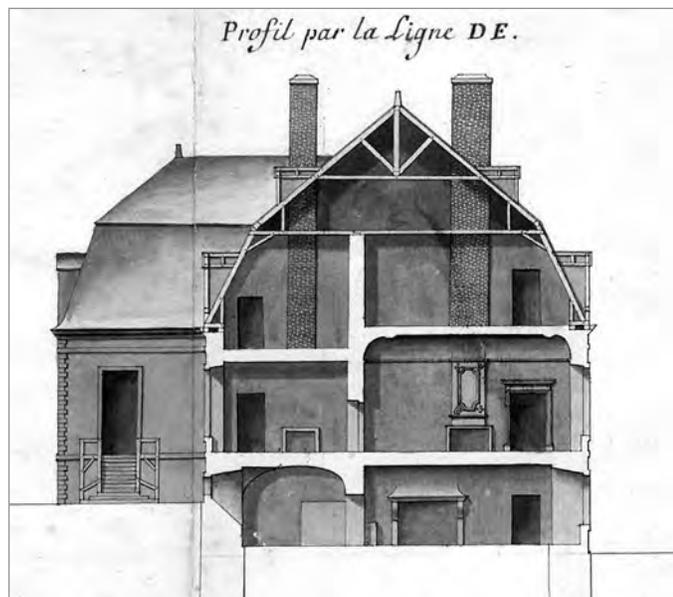
Les sources permettant d'avoir un aperçu du décor du deuxième palais sont des lettres de l'intendant Michel Bégon de La Picardière au Conseil de la Marine, de même que des mémoires, des descriptions de l'état des ouvrages et des devis de construction produits par les ingénieurs militaires. À partir de ces archives, nous avons répertorié des renseignements sur les planchers, la menuiserie, les plafonds et les cheminées afin de dresser un aperçu du décor de cette demeure.

Sur la base de ces documents, nous pouvons affirmer que le décor du palais de 1715, tel que conçu par Laguer de Morville, contribuait fortement à hiérarchiser les espaces intérieurs. La concentration des éléments ornementaux dans certaines pièces montrait que le bel étage et particulièrement les enfilades situées côté jardin étaient les lieux les plus remarquables, tant pour l'aile logeant l'intendant que pour celle où se trouvait le siège du Conseil souverain (ill. 3). Par conséquent, les pièces côté cour étaient

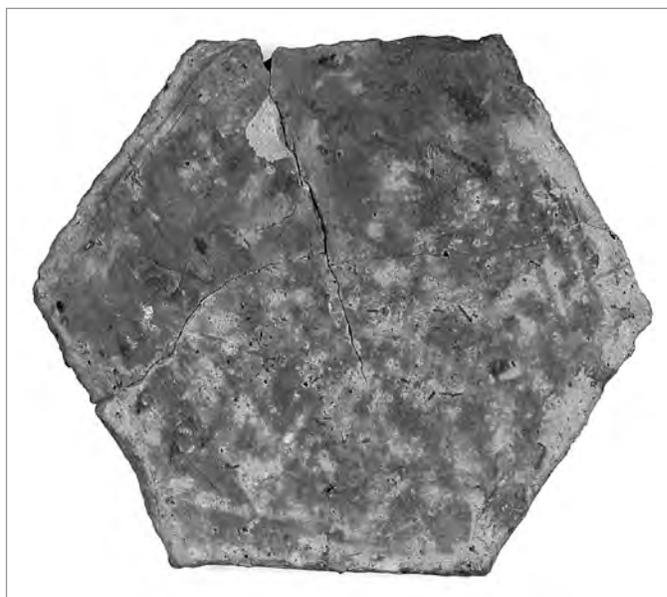
reléguées au second rang. Le bel étage se démarquait aussi des autres étages par le traitement de son plancher (ill. 4). Au rez-de-chaussée, le sol était pavé de pierres plates, alors qu'au bel étage, il était carrelé<sup>15</sup>. L'utilisation du carrelage était d'ailleurs typique dans les appartements des hôtels particuliers français du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>. Selon le résultat des fouilles archéologiques menées à l'occasion d'un chantier-école dans le cadre du programme d'archéologie de l'Université Laval en collaboration avec la Ville de Québec, il semblerait que le type de carreau employé pourrait être hexagonal avec glaçure verte sur engobe blanc, puisque c'est essentiellement cette sorte de céramique qui a été retrouvée pour la période de 1715 à 1759 (ill. 5)<sup>17</sup>. Il ne s'agissait pas du carreau le plus luxueux, mais il « convenait » à un certain statut, du moins selon des théoriciens de l'architecture de l'époque<sup>18</sup>.

Les plafonds contribuaient également à embellir l'intérieur du palais. D'abord, leur élévation était plus importante au bel étage qu'aux autres niveaux. De plus, ils apparaissaient encore plus hauts et ornés du côté jardin, ce qui magnifiait davantage ces pièces. Une coupe transversale du relevé de 1718 de Chaussegros de Léry montre que, dans ces pièces, la jonction entre le mur et le plafond se faisait grâce à un amortissement composé d'une corniche inférieure, suivie d'un quart-de-rond et d'une corniche supérieure, faisant ainsi ressortir un compartiment central.

La menuiserie choisie et les cheminées affirmaient encore le caractère noble du palais et la hiérarchisation des espaces propre à l'aristocratie. Même s'il est impossible de faire un portrait exhaustif des boiseries présentes entre 1715 et 1726, un devis de menuiserie détaillé ainsi que les coupes données dans



ILL. 4. GASPARD-JOSEPH CHAUSSEGROS DE LÉRY, PLANS, PROFILS ET ÉLÉVATIONS DU NOUVEAU PALAIS DE QUÉBEC (DÉTAIL DE LA COUPE TRANSVERSALE), 26 NOVEMBRE 1718. | CENTRE DES ARCHIVES D'OUTRE-MER, AIX-EN-PROVENCE.



ILL. 5. CARREAU HEXAGONAL, XVIIIÈME SIÈCLE, TERRE CUITE AVEC ENGOBE BLANC ET GLAÇURE VERTE, 22, 2 X 2,6 CM (CEET-30-17B22-7). | PHOTO : LOUISE JODOIN, LABORATOIRE DE RESTAURATION, UNIVERSITÉ LAVAL.

certaines dessins permettent d'en connaître quelques caractéristiques. D'abord, la différence entre le bel étage et le rez-de-chaussée s'accroît autant par l'essence des bois utilisés que par la nature des ornements. Le pin a été employé pour les portes et les chambranles des communs, alors qu'au bel étage du côté jardin, les portes étaient de noyer, une essence en vogue auprès des gens aisés<sup>19</sup>. Pour l'appartement de l'intendant, des portes à deux battants « avec placards, chambranles, frontons et corniches » ont été choisies<sup>20</sup>. Pour ce qui est des ouvertures entre les pièces du côté cour, le devis indique qu'il fallait sept portes de noyer, sans corniche, sans fronton et avec placards d'un seul côté. La différence entre les chambranles des pièces côté cour et celles côté jardin est bien marquée sur la coupe de 1718. Les cheminées, quant à elles, étaient également mises en évidence par des ornements uniquement dans les pièces du côté jardin, si l'on se fie au même relevé (ill. 4). Dans l'enfilade plus somptueuse se trouvaient

des cheminées engagées où le foyer était surplombé d'un couronnement avec entablement et corniche profilée sur la tablette. En plus, la face de la hotte était agrémentée de motifs de chambranles.

Comme nous pouvons le constater, l'organisation du décor au bel étage du palais de l'intendant découlait des mêmes impératifs de représentation que ceux de l'aristocratie européenne. Les ornements, concentrés du côté jardin, permettaient à l'intendant de manifester son statut vis-à-vis des visiteurs appartenant au même groupe social que lui, ce qui l'aidait à maintenir sa position privilégiée dans la colonie et lui évitait d'être dévalorisé. Toutefois, ce décor composé principalement de bois qui magnifiait le palais le rendait aussi plus inflammable et, en 1725, le bâtiment a été victime d'un incendie majeur qui en a détruit une partie importante. Ce sont essentiellement les voûtes et les murs de maçonnerie sur deux niveaux et demi qui ont pu être conservés<sup>21</sup>.

### LE TROISIÈME PALAIS DE L'INTENDANT - 1726

L'incendie de 1725 a donc entraîné une véritable reconstruction du palais, même si les fondations et les murs de l'édifice précédent ont été réemployés. Ce troisième palais, dessiné par Chaussegros de Léry, a été conçu d'une manière beaucoup plus pragmatique que le précédent : avec des murs coupe-feu, une toiture à deux versants, une charpente allégée et une évidente indifférence des préoccupations de prestige. Ce bâtiment a par ailleurs servi de modèle pour diffuser l'ordonnance de 1727 sur la protection des villes contre les incendies<sup>22</sup> (ill. 2). Néanmoins, même s'il était davantage adapté au contexte colonial, ce bâtiment, avec son volume et sa répartition interne des espaces, reste représentatif d'un mode de vie aristocratique (ill. 6). À l'intérieur du palais, le décor était aussi assez semblable à celui du deuxième palais, sauf pour les plafonds qui étaient désormais à la même hauteur côtés cour

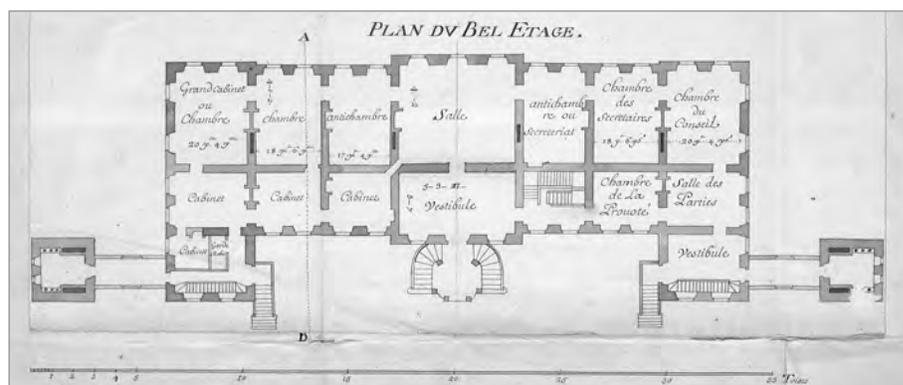
et jardin et qui n'étaient pas dotés de corniche. Selon les devis<sup>23</sup>, les cheminées ont été refaites en plâtre, matériau peu « convenable » à un rang important, selon les théoriciens de l'architecture<sup>24</sup>. De plus, les âtres des cheminées, de plus petite taille, étaient moins appropriés pour une résidence noble, mais plus adaptés au climat laurentien.

Contrairement au précédent, le troisième palais de l'intendant a été construit sans une réelle supervision de son occupant principal. Comme il a été édifié à la fin du mandat de l'intendant Michel Bégon de La Picardière, qui attendait son retour en France depuis un certain temps<sup>25</sup>, on peut penser que celui-ci était plus ou moins préoccupé par le chantier. Son seul critère était que le nouveau bâtiment soit plus résistant aux flammes; une lettre de l'ingénieur militaire est assez claire à ce sujet : lorsque Bégon

voulut rétablir le palais, après l'incendie [il] demanda [s'il pouvait] faire en sorte [que le palais] fut à l'avenir à l'abri du feu, [Chaussegros] lui [dit] comme il fallait qu'il fut construit, [Bégon] trouva [la] manière si bonne qu'il [lui] dit de l'exécuter et il ne se mêla que de ce qui le regardait qui était de faire les marchés et faire payer les ouvriers<sup>26</sup>.

Il laissa donc le champ libre à l'ingénieur, qui en a fait un exemple de construction moins vulnérable en cas d'incendie.

L'attitude de Chaussegros n'est pas étonnante si l'on considère sa formation d'ingénieur militaire et la vision pragmatique qui lui était propre. En effet, les ingénieurs militaires étaient formés selon les préceptes de Sébastien Le Prestre de Vauban, qui souhaitait que les dépenses encourues pour les travaux de fortification soient justes et qu'elles soient répertoriées dans des



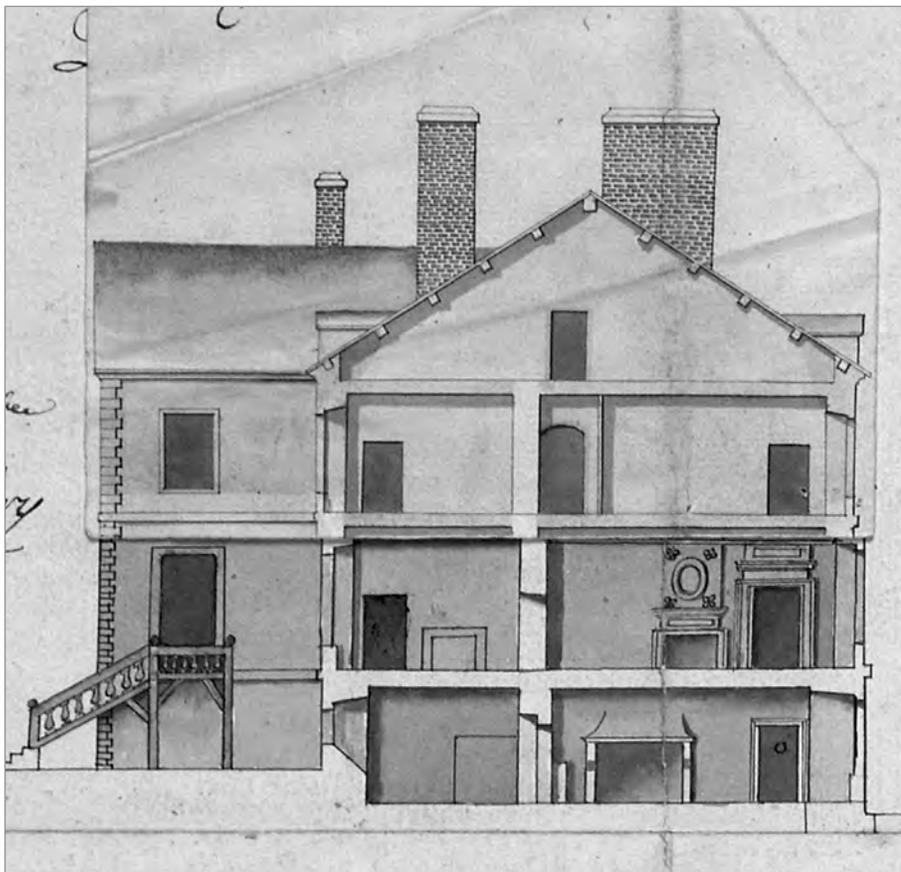
ILL. 6. GASPARD-JOSEPH CHAUSSEGROS DE LÉRY, PLANS, PROFILS ET ÉLÉVATIONS DU PALAIS DANS LA VILLE DE QUÉBEC (DÉTAIL DU PLAN DU BEL-ÉTAGE), 1722 [MODIFIÉ LE 28 SEPTEMBRE 1726]. | CENTRE DES ARCHIVES D'OUTRE-MER, AIX-EN-PROVENCE.

états des ouvrages annuels. Vauban privilégiait autant l'économie des hommes que des matériaux. Il jugeait nécessaire qu'un ingénieur possède une excellente connaissance des sites à construire et des matériaux disponibles pour concevoir des bâtiments adéquats<sup>27</sup>. De toute évidence, ces préceptes pouvaient entrer en conflit avec les principes et les besoins de représentation de l'aristocratie et de la société de cour. Les changements apportés au troisième palais doivent donc être analysés en prenant en considération ces nouvelles idées. Chaussegros a fait du palais de Québec un prototype de construction urbaine bien adapté à la colonie. Par exemple, en ne surélevant pas les plafonds du côté jardin, il pouvait obtenir un deuxième étage plus facilement habitable, et situé hors des combles, ce qui minimisait les contacts avec la charpente du toit et ainsi les risques de propagation de feu (ill. 7).

À son arrivée en 1727, le nouvel intendant Claude-Thomas Dupuy s'est trouvé face à un palais qui ne lui convenait visiblement pas, si l'on se base sur la quantité de travaux qu'il y a fait faire. Grâce à un inventaire de la bibliothèque de l'intendant Dupuy, disponible en raison de la saisie de ses biens avant son retour en France<sup>28</sup>, nous savons qu'il s'intéressait

à l'architecture classique et subsidiairement aux règles de convenance, ce qui peut expliquer ses interventions dans les travaux du palais. Chaussegros de Léry lui a d'ailleurs reproché de se comporter comme s'il était l'ingénieur et il a même écrit une lettre au Conseil de la Marine en 1728 pour s'en plaindre : « il m'est arrivé que continuant d'y faire travailler pour achever quelques appartements, M<sup>r</sup> Dupuy, au lieu de me laisser agir comme M<sup>r</sup> Bégon, a fait rompre, abattre, percer les murs [...] »<sup>29</sup>. D'une manière très révélatrice de sa façon de voir les choses, il a précisé que Dupuy « a tellement rempli ce bâtiment de bois inutile que si malheureusement le feu y prenait, il serait presque impossible de l'éteindre »<sup>30</sup>.

Ce sont, entre autres, les travaux effectués à l'intérieur du palais qui témoignent de la recherche de convenance de Dupuy. Selon le gouverneur Charles de Beauharnois de La Boische et l'ingénieur Chaussegros de Léry, l'intendant a fait faire de nouveaux parquets, poser des corniches et installer des lambris de bois partout dans le bâtiment. Il a même défait des éléments terminés : « les cheminées qui étaient en plâtre à cause du feu, il les a fait casser pour les mettre en bois »<sup>31</sup>. Bref, Dupuy voulait rendre son palais plus « convenable » à sa personne



ILL. 7. GASPARD-JOSEPH CHAUSSEGROS DE LÉRY, PLANS, PROFILS ET ÉLÉVATIONS DU PALAIS DANS LA VILLE DE QUÉBEC (DÉTAIL DE LA COUPE TRANSVERSALE), 1722 [MODIFIÉ LE 28 SEPTEMBRE 1726]. | CENTRE DES ARCHIVES D'OUTRE-MER, AIX-EN-PROVENCE.

et à son poste. L'intendant Dupuy, durant sa courte présence à Québec, a d'ailleurs eu plusieurs relations conflictuelles avec le gouverneur Charles de Beauharnois de La Boische. Ce dernier trouvait que Dupuy oubliait souvent que, dans la hiérarchie coloniale, l'intendant venait en second, après le gouverneur. À cause de sa mauvaise entente avec Beauharnois et de sa manière de gérer plusieurs dossiers, Dupuy a dû quitter la colonie après seulement deux ans<sup>32</sup>, ce qui l'a empêché de mener à terme tous les travaux qu'il avait entrepris.

Dans les documents de l'époque, il est tout à fait clair que la plupart des modifications faites par Dupuy convenaient

mal aux idées de l'ingénieur militaire, qui avait une vision plus rationnelle de l'architecture. Quand Dupuy a quitté son poste en 1729, Chaussegros de Léry s'est empressé de rédiger un *Devis des ouvrages nécessaires pour mettre le Palais en l'état qu'il doit être et pour qu'il soit moins sujet à brusler*, afin de remédier à la situation<sup>33</sup>. En particulier, l'ingénieur désirait retirer tous les lambris qui n'avaient pas de fonction pratique et refaire en plâtre les cheminées qui avaient été parées de bois.

Gilles Hocquart, qui a pris la relève de Dupuy, a consenti à certaines propositions de Chaussegros de Léry pour remettre le palais dans l'état antérieur

au passage de son prédécesseur. Il est intéressant de constater qu'il n'a toutefois pas fait retirer tous les ornements de l'appartement principal, notamment les cheminées en bois et les lambris<sup>34</sup>. D'ailleurs, dans les listes des travaux effectués au palais à la suite du départ de Dupuy, on peut même voir que Hocquart a continué de faire poser des lambris et de faire réparer ceux déjà en place<sup>35</sup>. L'intendant Hocquart tenait sans doute à ce que le palais soit moins vulnérable aux incendies; il a donc suivi les idées de Chaussegros de Léry sur un certain nombre d'éléments, mais il est clair qu'à ses yeux cela ne devait pas se faire aux dépens de la convenance du décor. Aussi, pouvons-nous observer que, même si Chaussegros a redoublé de zèle pour construire de façon plus appropriée au contexte colonial, l'intendant avait toujours le dernier mot et l'ingénieur devait se soumettre à ses décisions, même si celles-ci allaient à l'encontre de l'aspect pratique.

La Nouvelle-France n'était donc pas épargnée par les prétentions décoratives des intendants, même si le contexte et le climat colonial particuliers ne s'y prêtaient pas. Pour le troisième palais, Dupuy et Hocquart ont tous deux agi dans la perspective de faire valoir leur fonction et leur qualité à leurs visiteurs, malgré qu'ils se soient retrouvés dans un palais de prime abord beaucoup plus simple. En fait, durant l'Ancien Régime, le prestige et le rang permettaient d'accéder aux postes de pouvoir et, par conséquent, il était essentiel de les affirmer dans les sphères publique et privée. Dans cette perspective, le décor n'était pas simplement présent pour illustrer la richesse du propriétaire, il faisait partie d'un tout architectural qui contribuait à mettre en scène le statut aristocratique de l'intendant.

## NOTES

1. Le sujet de cet article a été traité de façon plus approfondie dans le cadre de mon mémoire de maîtrise réalisé en 2012 sous la direction de Marc Grignon : *L'intendant de la Nouvelle-France et l'architecture. La convenance dans un contexte colonial*, Québec, Cahiers d'archéologie du CELAT.
2. Grignon, Marc, 1992, « L'architecture comme métaphore du pouvoir, Québec à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans Joseph Melançon (dir.), *Les métaphores de la culture*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 161-163.
3. Moussette, Marcel, 1994, *Le site du palais de l'intendant à Québec. Genèse et structuration d'un lieu urbain*, Québec, Septentrion, p. 49.
4. Mathieu, Jacques, 2001, *La Nouvelle-France, Les Français en Amérique du Nord, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 103.
5. Elias, Norbert, 2008, *La société de cour*, Paris, Flammarion, p. 32; Habermas, Jürgen, 1988, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, p. 20-21; Chartier, Roger (dir.), 1999, *Histoire de la vie privée, vol. 3 : De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Éditions du Seuil, p. 163.
6. Elias : 43.
7. La plupart des historiens qui se sont intéressés à l'Ancien Régime sont de cet avis. Il s'agit notamment de Norbert Elias, Louis Marin, Jürgen Habermas, Roger Chartier, Werner Szambien, Jean-Pierre Babelon, Pierre Verlet, Natacha Coquery, Peter Thornton, Monique Eleb-Vidal.
8. *Id.* : 29; Coquery, Natacha, 2000, *L'espace du pouvoir. De la demeure privée à l'édifice public, Paris, 1700-1790*, Paris, Seli Arslan, p. 9.
9. d'Aviler, Augustin-Charles, 1755, « Appartement », *Dictionnaire d'architecture civile et hydraulique et des arts qui en dépendent...*, Paris, C.A. Jombert, p.17.
10. Diderot, Denis et Jean Le Rond d'Alembert, 1966, « Antichambre », *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences des arts et des métiers*, Stuttgart-Bad Cannstatt, F. Frommann Verlag (G. Holzboo), p. 499.
11. Eleb-Vidal, Monique et Anne Debarre-Blanchard, 1989, *Architectures de la vie privée, maisons et mentalités XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, Aux archives d'architecture moderne, p. 32-43.
12. *Id.*, p. 50.
13. Noppen, Luc et Lucie K. Morisset, 1998, *Québec de roc et de pierres. La capitale en architecture*, Québec, Éditions MultiMondes, p. 28-29.
14. Elias : 38.
15. Mémoire des ouvrages faits en 1715 et à faire pour achever le Palais de Québec en 1716 avec ce qu'il est nécessaire de demander. Par Laguer de Morville, 5 novembre 1715, COL C11A 35/ fol. 196-199v (Centre des archives d'outre-mer, Colonies).
16. d'Aviler, « Carreau de plancher », *Dictionnaire d'architecture civile...*, *op. cit.* : 82.
17. Gilbert, Louis et Patrick Eid, 2003, *Site du palais de l'intendant. Chantier-école de l'an 2001*, Québec, Cahiers d'archéologie du CELAT, n° 15, p. 6-7.
18. d'Aviler, *Dictionnaire d'architecture civile...*, *op. cit.*
19. Viaux-Locquin, Jacqueline, 1997, *Le bois d'ébénisterie dans le mobilier français*, Paris, Léonce Laget, p. 142.
20. Devis et prix de la menuiserie à faire pour une partie du nouveau palais de l'intendant par Claude Laguer de Morville, 29 avril 1716, P1000,S3,D1233 (ANQ).
21. Adjudication des ouvrages à faire au palais de l'intendant, suivant le devis proposé par Chaussegros de Léry, 29 janvier 1726, COL C11A 48/ fol.12v-19v (Centre des archives d'outre-mer, Colonies).
22. Noppen et Morisset, *op. cit.*
23. Adjudication des ouvrages à faire au palais de l'intendant..., *op. cit.*
24. d'Aviler, Augustin-Charles, 2002 [1691], *Cours d'architecture*, Paris, Éditions de l'Espérou, p. 168.
25. Zoltvany, Yves, 2007, « Michel Bégon », *Dictionnaire biographique du Canada*, [www.biographi.ca] (consulté le 5 décembre 2007).
26. Lettre de Monsieur Chaussegros de Léry au président du Conseil de la Marine, 20 octobre 1728, dans Roy, Pierre-Georges, 1939, *Inventaire des papiers de Léry*, Québec, s.n., vol. 1, p. 195.
27. Faucherre, Nicolas et Émilie Thonel D'Orgeix (dir.), 2007, *Vauban, la pierre et la plume*, Paris, Éditions du Patrimoine, p. 78-79.
28. Dubé, Jean-Claude, 1939, *Claude-Thomas Dupuy, intendant de la Nouvelle-France, 1678-1738*, Montréal, Fides, p. 365.
29. Lettre de Chaussegros de Léry au président du Conseil de la Marine, *op. cit.*, p. 195-196.
30. *Ibid.*
31. *Id.* : 196.
32. Dubé, Jean-Claude, « Claude-Thomas Dupuy », *Dictionnaire biographique du Canada*, [www.biographi.ca] (consulté le 5 décembre 2007).
33. Devis des ouvrages nécessaires pour mettre le palais en l'état qu'il doit estre et pour qu'il soit moins sujet à brusler. Signé Chaussegros de Léry, 30 septembre 1729, COL C11A 51/ fol.213-215v (Centre des archives d'outre-mer, Colonies).
34. *Ibid.*
35. Sources : État des réparations et entretiens qui ont été faits dans les bâtiments et fortifications des places de la Nouvelle-France en l'année 1730, 19 octobre 1730, COL C11A 113/ fol.427-443v (Centre des archives d'outre-mer, Colonies); État des dépenses effectuées pour l'entretien et les réparations des bâtiments de roi en Nouvelle-France, 8 octobre 1731, COL C11A 55/ fol.261-275v (CAOM, Colonies); État des réparations faites aux bâtiments et fortifications des places de la Nouvelle-France en l'année 1733, 18 octobre 1733, COL C11A 60/ fol.211-232 (CAOM, Colonies).